Depuis l'adoption du principe d'accorder des subsides aux entreprises de chemins de fer, les sommes suivantes ont été payées;—

Pour l'ar	née fiscal	e 1883–84\$	
11	11	1884-85	403,245
īi	iii	1885-86	2,171,249
	n	1886-87	1,406,533
10		1887-88	1,027,042
10	11	1888-89	846.722
10	11	1889-90	1.491.595
		1890-91	1,079,106
10	**	1891-92	1.061,616
11	11	1892-93	624,794
	"	1893-94	1.043,285
	11	1894–95	1,123,949
11	ii	1895–96	648,146
10		1896–97	230,355
11	1)	1897-98.	1,228,335
"	10	1898-99	3,014,620
			0,011,020
			17,608,592
		=	

La balance au 30 juin 1899, non appropriée, s'élevait à \$1,029,015.

En outre, la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien a reçu \$25,000,000, l'extension du Pacifique canadien à Québec, \$1,500,000 et le chemin de fer Canada-Central, \$1,525,250, et les comtés de l'ouest, \$500,000.

Il y a aussi une subvention annuelle de \$186,600 payable pendant 20 ans à l' "Atlantic and North Western Railway Co.," d'après l'acte de 1885, chapitre 58, et un paiement annuel de \$119,700 au gouvernement provincial de Québec, soit cinq pour 100 sur la somme de \$2,394,000 d'après le chapitre 8, actes de 1884, pour la ligne entre Ottawa et Québec. Le montant total payé jusqu'au 30 juin 1899 était pour la première ligne nommée \$1,866,000 et la seconde \$1,733,650.

L'aide accordée aux chemins de fer consiste 1" en octrois d'argent (a) par le gouvernement fédéral, (b) par les législatures provinciales, (c) par les municipalités; 2° en prêts; 3° en intérêts garantis par le gouvernement; 4° par des débentures émises par le gouvernement, au moyen de prêts aux compagnie de chemins de fer; 5° par des bons de ces compagnies de chemins de fer garantis par le gouvernement; 6° par l'émission de bons par le gouvernement, avec première hypothèque sur les propriétés des compagnies; 7° par la garantie du capital par le gouvernement impérial; 8° par part de capital distribuée d'après la localité; 9° en octrois de terrains; 10° en transport de prêts du gouvernement en les enregistrant après d'autres prêts; 11° en composition de réclamations du gouvernement; 12° le gouvernement assumant la responsabilité de toutes les dettes; 13° par construction directement sous le contrôle du gouvernement; 14° par la combinaison des octrois en terrains et en argent.

Etat montrant le nombre de chemins de fer qui ont reçu des subsides en octrois de terrains.